

# ELECTRABEL CÈDE SA PARTICIPATION DANS FLUXYS À PUBLIGAZ

## CADRE LÉGAL

Une loi parue au Moniteur belge le 8 décembre 2009, portant modification de la Loi gaz, stipule que les fournisseurs ou leurs entreprises liées ne peuvent plus détenir plus de 24,99% du capital ou des actions assorties d'un droit de vote d'un gestionnaire d'infrastructure de transport. Cette loi a contraint Electrabel à céder au moins une partie de ses actions dans Fluxys.

## CESSION D'UN PAQUET D' ACTIONS

A la suite de la modification du contexte légal, Electrabel et Publigaz ont conclu, en mars 2010, un accord portant sur la cession de la totalité de la participation d'Electrabel dans Fluxys (38,5%). La réalisation de la transaction est planifiée pour le 5 mai 2010. Dans l'accord, les parties ont convenu de céder les 270.530 parts au prix de 2.350 € par action, pour un montant total d'environ 636 millions €. Sous réserve de la réalisation de la transaction le 5 mai 2010, la participation de Publigaz dans Fluxys sera portée à 89,97%, tandis qu'Electrabel et, par conséquent, le groupe GDF SUEZ sortiront totalement du capital de Fluxys.



## **ACCORD GDF SUEZ – PUBLIGAZ : AUTRES ASPECTS SOUS RÉSERVE DE LA RÉALISATION DE LA TRANSACTION LE 5 MAI 2010**

**Transfert au Groupe Fluxys de parts dans Fluxys LNG.** L'accord entre Electrabel et Publigaz prévoit également que le groupe GDF SUEZ transfère à Fluxys sa participation de 6,8% dans Fluxys LNG. Fluxys LNG deviendra donc une filiale à 100% de Fluxys.

**Transfert au Groupe Fluxys de parts dans l'Interconnector.** La participation de 5% du groupe GDF SUEZ dans l'Interconnector (UK) Ltd sera également transférée à Fluxys NL, ce qui portera la part du groupe Fluxys dans IUK à 15%. En décembre 2009, Fluxys NL avait déjà repris à E.ON Ruhrgas une participation de 10% dans IUK. Grâce à cette opération, Fluxys renforcera sa position au niveau des flux de gaz naturel est/ouest dans le Nord-Ouest de l'Europe.

**Publigaz reprend à son compte les garanties liées à la reprise des activités de transport de frontière à frontière de Distrigaz & C°.** En 2008, le groupe Fluxys a racheté à Distrigaz l'entreprise Distrigaz & C°. Cette entreprise commercialisait des capacités pour le transport de frontière à frontière dans la canalisation Troll (Zeebrugge-Blaregnies) et dans la canalisation RTR (Zeebrugge-Zelzate/ Eynatten). Lors de l'acquisition, le groupe GDF SUEZ et Publigaz ont accordé à Fluxys, à titre individuel, une garantie visant à couvrir les incertitudes du cadre réglementaire liées à la valorisation des activités de Distrigaz & C°. L'accord conclu en mars 2010 par Electrabel et Publigaz précise que Publigaz reprendra à son compte l'intégralité de la garantie pour un montant maximal de 250 millions €.

**GDF SUEZ renonce à l'appel interjeté contre la décision tarifaire de la CREG.** En décembre 2009, Fluxys et la CREG ont conclu un accord tarifaire, qui a mis un terme à une période d'incertitudes au niveau des tarifs. Sur la base de cet accord, Fluxys a introduit une proposition tarifaire qui a été approuvée par la CREG. En janvier 2010, 4 utilisateurs de réseau, parmi lesquels GDF SUEZ, ont toutefois fait appel de cette décision de la CREG auprès de la Cour d'appel de Bruxelles. Dans l'accord entre GDF SUEZ et Publigaz de mars 2010, il est convenu que le groupe GDF SUEZ renonce à l'appel qu'il a introduit.

## LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CET ENCART COMPLÈTENT LES PARTIES DU RAPPORT ANNUEL SUIVANTES :

GUIDE DE L'ACTIONNAIRE .....rabat de la couverture

### I. RAPPORT ANNUEL

#### 1. Faits marquants

1.6 Cadre légal et réglementaire .....30

#### 2. Situation financière

2.1 Groupe Fluxys – résultats 2009 (en IFRS).....34

2.4 Activités et résultats sociaux des filiales .....44

2.5 Gestion des risques .....56

#### 3. Information spécifique

3.1 Structure du capital de Fluxys  
au 31 décembre 2009.....58

3.3 Evolution de la structure du capital de  
Fluxys à l'issue de la clôture des comptes .....60

3.6 Garantie dans le cadre de la reprise  
de Distrigaz & C° .....61

### II. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2. Evolution à l'issue de la clôture des comptes .....71

### III. RAPPORT D'ACTIVITÉS

#### 1. Cadre légal et réglementaire

1.1 Tarifs.....108

1.2 Mise en oeuvre de la Loi Gaz.....113

### IV. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

Note 3 Acquisitions, cessions et restructurations ..... 192

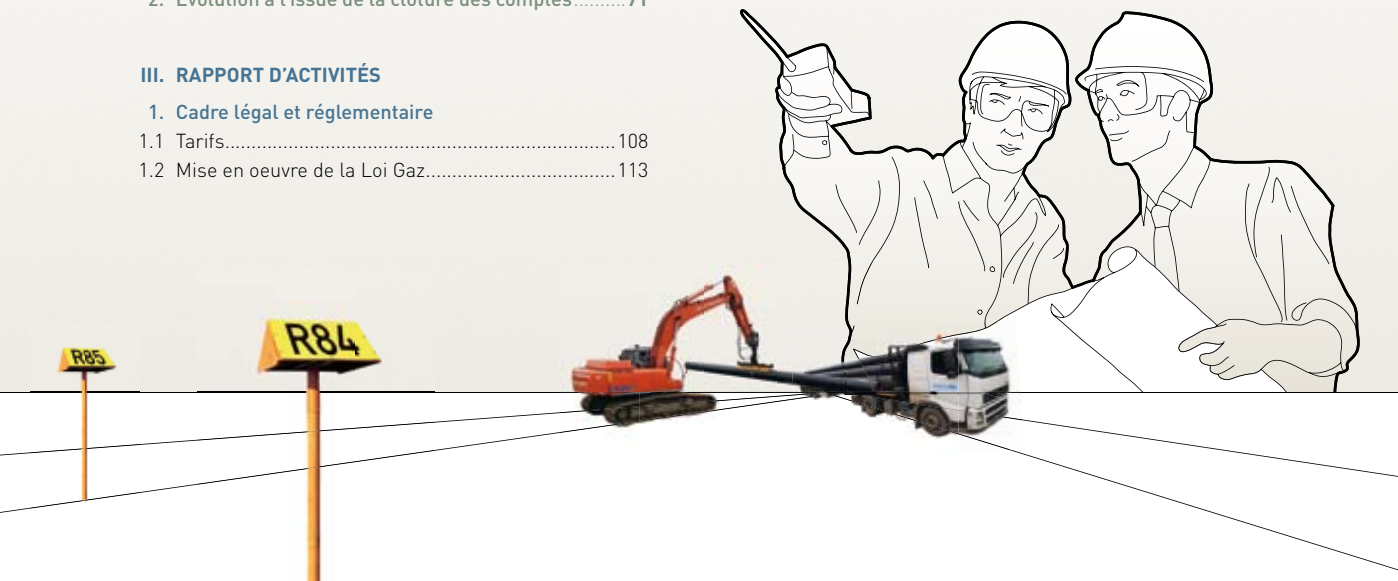
Note 24 Capitaux propres..... 236

Note 32 Actifs et passifs éventuels – droits  
et engagements du groupe ..... 252

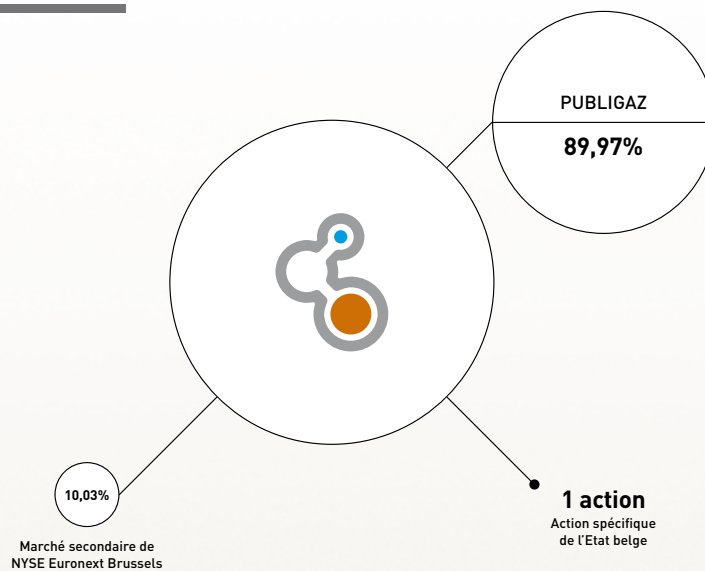
Note 34 Parties liées ..... 260

### V. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES DE FLUXYS SA EN NORMES BELGES

IV. Etat du capital au terme de l'exercice ..... 275



## NOUVEL ACTIONNARIAT DE FLUXYS



  
**FLUXYS**  
EXCELLENCE IN GAS TRANSPORT

